

18.03.2022



INTERPELLATION DU MISE — Cahier des charges des commissions de l'exécutif

Lors du plénum de septembre 2021, le groupe MISE avait déposé un postulat afin de demander des éclaircissements sur le cahier des charges des commissions de l'exécutif. Malgré un large rejet du Conseil Général, PDC, UDC et PLR s'étaient montrés intéressés par la question de fond, notamment les éclaircissements bienvenus sur le cadre entourant ces commissions. Ils avaient aussi souligné que la forme était inappropriée : une interpellation fait plus de sens qu'un postulat.

Le groupe MISE se préoccupe toujours de cette question. Il est alors logique qu'il dépose cette interpellation dans le but d'obtenir une réponse officielle écrite du Conseil Communal.

Pour rappel, en l'état actuel, les commissions de l'exécutif semblent jouir de beaucoup de souplesse sur leur composition, leur cahier des charges et sur les objectifs qu'elles poursuivent. Nous aimerions connaître pour toutes les commissions de l'exécutif :

- Quels sont les critères de nominations des membres d'une commission ? S'ils sont pareils pour toutes les commissions exécutives ?
- Comment un membre démissionne d'une commission ? Comment est-il remplacé ?
- Quelles sont les missions exactes des commissions et qui décide des missions attribuées ? Quel est le cahier des charges de chaque commission ?
- Si un document écrit concernant les commissions existe ? Si oui, où se trouve-t-il ?
- Si un compte rendu écrit des commissions de l'exécutif existe ? Si oui, où se trouve-t-il ?

Nous demandons donc à la Municipalité de bien vouloir nous éclairer sur ces différentes interrogations.

Julie Günther

Adrien Pinho

Florine Carron

Célia Polo

Madeleine Carron-Müller

Brigitte Seydoux

Christophe Thétaz

Benoît Wiblé

Jérôme Borgeat

Isabelle Rémy-Carron